

LA PERSÉCUTION POLITIQUE DE LA LANGUE CATALANE

LA PERTE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE REPRÉSENTE, "IPSO FACTO", L'USAGE OBLIGATOIRE ET EXCLUSIF DE LA LANGUE DES ENVAHISSEURS OU DES OPPRESSEURS. CE POSTULAT SE VÉRIFIE AU PIED DE LA LETTRE DANS LE CAS DU CATALAN.

FRANCESC FERRER I GIRONÉS SÉNATEUR



PHILIPPE V SUR UNE GRAVURE ALLÉGORIQUE DE SON TRIOMPHE À LA GUERRE DE SUCCESSION.

CARICATURE DE 1920 DUE À UN ARRÊT DU TRIBUNAL SUPRÊME CONTRE LE DROIT CATALAN.

Le catalan est implanté dans divers Etats souverains : la France, l'Espagne, la Principauté d'Andorre et l'Italie. En laissant de côté Andorre, où le catalan est la seule langue officielle, et l'Italie, où les quelques milliers de personnes parlant le catalan n'ont toujours pas obtenu les droits de minorité linguistique qui leur reviennent, nous porterons notre attention sur la France et l'Espagne où le catalan s'est réellement implanté.

Cela peut sembler paradoxal, mais la politique "linguicide" de l'Etat français se rapproche beaucoup de celle de l'Etat espagnol. En d'autres mots, la superstructure linguistique créée par la structure politico-administrative militaire des deux Etats, a engendré la même opposition à l'usage et à la normalisation du catalan. Plus encore, tous deux l'ont persécuté sans trêve.

Une théorie généralement acceptée veut que la langue dominante aille de pair avec le pouvoir politique. Par conséquent, toute perte de la souveraineté nationale représente, "ipso facto", l'usage obligatoire et exclusif de la langue des envahisseurs ou des oppresseurs. Ce postulat se vérifie au pied de la lettre dans le cas du catalan.

Lorsqu'en 1659, le Traité des Pyrénées plaça la Catalogne du Nord (Roussillon, Vallespir, Conflent, Capcir et une partie de la Sardaigne) sous la juridiction de la monarchie française, celle-ci changea de force les institutions politiques, administratives et judiciaires, et elle décréta de plus l'imposition inflexible de la langue française.

De même, lorsque la Catalogne, les îles Baléares et le Pays Valencien perdirent la guerre contre l'armée espagnole (1708-1714), non seulement on transforma toute la structure politique, le système fiscal, la législation propre, l'administration judiciaire et les institutions administratives, mais on programma également la destruction culturelle et linguistique du catalan.

Dans les deux cas, la "glottophagie" commença par l'imposition de la langue dominante de l'Etat oppresseur et par l'exclusion de la langue, jusqu'alors officielle, des citoyens dominés ou vaincus. Le processus "glottophagique" revêtit divers aspects selon sa situation sociologique. En 1661, Louis XIV commença la francisation de l'Université de Littérature de Perpignan. Plus tard, en 1676, le Marquis de Louvois ordonna qu'on ne prêche qu'en français dans la

cathédrale de Perpignan. En 1682, le Conseil Supérieur du Roussillon établit que seuls les francophones peuvent remplir les fonctions politiques et publiques. En 1700, un édit du roi Louis XIV interdit l'usage du catalan dans tout document public sous peine de nullité ; cet édit n'étant pas respecté, on publia, en 1738, un arrêté imposant aux paroisses l'usage du français dans leurs livres de sacrements. Et en 1754, on interdit à nouveau la rédaction de testaments en catalan, sous peine de nullité.

Cette succession d'interdictions sévit également dans la Principauté d'Andorre, aux îles Baléares et dans le Pays Valencien, qui subirent le même processus de persécution dès leur défaite face à l'armée espagnole. En 1707 disparurent les institutions politiques propres du Pays Valencien. En 1715, aux Baléares, – à l'exception de Minorque qui appartenait à la Grande-Bretagne – le décret de "Nueva Planta" interdit officiellement l'usage du catalan dans les tribunaux et autres institutions. Les corregidores aux ordres de la Couronne reçurent l'ordre d'introduire le castillan "de manière souple et discrète afin d'atteindre le but recherché sans que l'on remarque les moyens employés".

En 1768, le gouvernement éclairé du Comte d'Aranda interdit l'usage du catalan dans les "Escuelas de Primeras Letras, Gramática y Retórica" de tous les pays de langue catalane, et conseilla également aux évêques de faire de même dans leurs curies diocésaines.

En conséquence de ce brevet royal de 1768, il était interdit à l'Université de Cerdagne d'éditer des livres d'enseignement. L'évêque de Majorque, Juan Díaz de la Guerra, rendit le castillan obligatoire dans tous les livres du chapitre de la cathédrale de Palma et des paroisses. En 1773, on emprisonna à Palma le Docteur Joan Vives pour avoir lu le sermon du Carême en catalan.

En 1772, on interdit aux commerçants de rédiger leurs livres de comptes en catalan, et en 1801, le ministre Manuel de Godoy ordonna que toutes les pièces de théâtre fussent représentées en catalan.

L'école fut le moyen le plus utilisé par le pouvoir pour décatalaniser les citoyens. En 1837, le Gouvernement Supérieur Politique des Baléares, tout progressiste qu'il fût, interdit l'usage du catalan à l'école. En 1851, à Barcelone, malgré la modération du régime du moment, l'usage du catalan à l'école fut de nouveau interdit, et l'on ordonna aux maires "d'empêcher cet abus dans les établissements de l'enseignement public et privé".

En 1860, le gouvernement libéral de O'Donnell imposa la traduction du nom des rues en castillan. En 1862, les mêmes libéraux interdirent l'usage du catalan dans les documents publics et les actes notariés.

En 1867, sous le gouvernement des modérés, Gonzalez Bravo, ministre de l'Intérieur, interdit une fois de plus la mise en scène de pièces de théâtre en catalan. En 1870, les libéraux empêchèrent l'inscription à l'état civil des noms de baptême en catalan.

Les gouvernements espagnols avaient fermé la boucle : l'administration publique, les tribunaux, l'école, l'université, l'édition, le théâtre, les prénoms, les noms de rue, les actes notariés, etc... Jamais aucune langue européenne n'a été interdite, ni même persécutée, avec une telle insistance.

De plus, à la fin du XIXe siècle, en 1896 exactement, le gouvernement de Madrid, pour qui le catalan est une véritable obsession, en arrive à interdire

l'usage du catalan au téléphone.

En 1902, sous le gouvernement libéral du Comte de Romanones, un décret royal interdit l'enseignement du catéchisme en catalan. Mais à la fin du XIXe siècle, le catalanisme littéraire s'était transformé en mouvement doctrinal, et la formation idéologique des masses conduisit à la constitution de forces politiques qui, plus tard, deviendraient des partis.

Ces partis politiques parvinrent à modifier les gouvernements espagnols qui



BL. PLAT D'ALS PERS
 Si català... Aquí només hi ha no Dret, que de aqueta, i al veïen que se el cedéxi, ja poden esperar... anantats.

cessèrent de mépriser le catalan et de le traiter comme un "dialecte". Les dialectes sont toujours des langues vaincues militairement ou politiquement. Cette "trêve" prit fin en 1923, avec la dictature du général Primo de Rivera.

Le dictateur Primo de Rivera reprit la persécution de la langue et promulga une série de décrets visant à maintenir le catalan dans une situation de diglossie. On pouvait parler le catalan dans les réunions, mais non l'écrire. Les instituteurs ne pouvaient pas apporter de livres en catalan à l'école, et s'ils parlaient catalan en classe, on les envoyait dans une région où l'on ne parlait que castillan.

Après deux cent quinze ans d'une persécution "glottophagique" implacable, la Seconde République (1931-1939) fut l'époque dorée pendant laquelle le catalan redevint langue officielle, lorsque l'on promulga le Statut d'Autonomie en 1932.

Mais lorsque les démocrates perdirent la guerre civile, le général Franco, en instaurant sa dictature, mit en œuvre, contre la langue catalane, un programme inhumain, que l'on peut qualifier d'authentique agression culturelle.

Le catalan fut proscrit de tout le système éducatif et des moyens de communication, à l'exception des télégraphes et échanges commerciaux. Les livres en catalan furent interdits et on en arriva même à brûler des éditions entières. Des fonctionnaires qui avaient "eu l'audace" de parler leur propre langue furent destitués sur-le-champ.

La pression populaire exercée pendant les dernières années de la dictature franquiste avait sociologiquement préparé, dès la transition politique (1975-1977), le retour du catalan en tant que langue officielle, ce qui fut chose faite lorsque l'on promulga les statuts d'autonomie de la Catalogne, du Pays Valencien et des Iles Baléares.

Mais malgré cette restitution légale, on rencontre encore aujourd'hui une résistance de la part des gouvernements démocratiques de l'Etat lorsqu'il s'agit de rendre effective la normalisation de la langue ; et bien qu'elle possède le statut officiel qui lui est accordé par la Constitution de 1978 et les statuts respectifs d'autonomie, on essaie de freiner et de restreindre, au moyen d'arrêts judiciaires, le caractère officiel de la langue et de la maintenir dans une situation de diglossie.

L'écart entre le panorama juridique actuel et la réalité sociologique est tellement grand que seuls l'élan et le dynamisme des forces populaires et sociales seront capables d'obliger les pouvoirs publics à rendre au catalan la place qu'il occupait avant que ne commence la persécution, en 1715. Il ne faut pas oublier que la langue catalane est une réalité qui touche un quart de la population espagnole, et c'est pourquoi aucun chef de gouvernement démocratique ne peut l'ignorer ou la considérer comme un fait qui ne le concerne pas. ●